

DELIBERATION N° 97/12-05 - REGIE DE RECETTES / ANIMATION DE STAGES

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, indique au Conseil Municipal que la régie de recettes Tremplin Jeunes permet d'encaisser actuellement le règlement des familles aux activités périscolaires.

Pour permettre de faire travailler les jeunes de l'opération dans l'animation de stages d'initiation à certaines techniques qu'ils maîtrisent, en direction de la population, il est nécessaire de prendre une délibération étendant les compétences de cette régie de recettes et de fixer un prix de l'heure.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- d'étendre les compétences de la régie de recettes Tremplin Jeunes à l'encaissement de stages d'initiation,*
- de fixer le prix de l'heure d'initiation à 70 F,*
- d'autoriser l'encaissement de cette recette.*